

DROIT PENAL GENERAL ET SPECIAL

Serge Mertens est gérant de la Société Mertens, société à responsabilité limitée spécialisée dans le recyclage d'objets en plastique. Passionné de sport, il est également Président d'une importante association sportive, l'ACML. Il vous consulte à propos de différents événements faisant l'objet d'enquêtes préliminaires distinctes diligentées sur réquisitions du procureur de la République.

La première affaire concerne des faits récents portés à la connaissance du procureur de la République par des membres de l'ACML. L'association connaît en effet depuis plusieurs mois des difficultés qui risquent, à terme, de remettre en cause le principe même de son existence. Le 2 juillet 2005, pour faire face à différentes factures urgentes, Serge Mertens a émis un chèque de 16 000 euros sur le compte de la société Mertens désignant comme bénéficiaire l'ACML. Il a alors indiqué au comptable de l'association qu'il s'agissait là d'une simple avance de trésorerie permettant d'attendre le versement de différentes subventions octroyées à l'association, subventions qui permettront alors selon lui de procéder au remboursement de la somme avancée. Le comptable de l'association ainsi que la trésorière, en total désaccord avec les méthodes de gestion de S. Mertens décident de ne pas déposer le chèque à l'encaissement et informent plusieurs administrateurs du club sportif de la situation. Certains d'entre eux, qui désirent depuis plusieurs mois que S. Mertens démissionne de son poste de président, informent alors le procureur de la République de cet événement, estimant qu'un jour ou l'autre les méthodes de gestion du S.Mertens risquent de porter gravement atteinte à leur club sportif.

Il est également mis en cause dans une autre affaire concernant cette fois la seule société Mertens. Depuis sa création, l'entreprise produit en effet d'importants déchets nécessitant le transport quotidien de ces derniers à l'usine de traitement des ordures de la communauté urbaine de la ville sur le territoire de laquelle la société est implantée. Après investigations menées suite à une dénonciation anonyme, il apparaît que les déchets de la société Mertens auraient fait l'objet depuis plusieurs années de pesées minorées de la part de deux fonctionnaires employés au centre de traitement. Parallèlement, l'analyse de la comptabilité de l'entreprise permet de mettre en évidence que cette dernière a procédé très régulièrement et ce depuis juillet 2000 au règlement de différentes factures relatives à des prestations diverses dont auraient bénéficié les deux hommes (restaurant, hôtels, spectacles....).

Vous indiquerez à Serge Mertens les suites que ces différents événements peuvent avoir au plan pénal ainsi que les éléments pouvant être avancés dans le cadre d'une argumentation en défense.